



## MAROC - ALGÉRIE

# Réalités sur la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières

Gérer les zones humides sensibles dans une approche de gestion intégrée et mettre en place un plan de gestion... L'expérience conduite entre 2005 et 2009 se déroule à la fois au Maroc et en Algérie. Leçons...

Les deux sites pilotes se situent au Maghreb. En 2005, une équipe de la Tour du Valat est missionnée pour doter d'un plan de gestion la zone humide de l'embouchure de la Moulouya, au Maroc, et celle d'El Kala, en Algérie. L'approche veut être celle d'une gestion intégrée<sup>1</sup>. Il s'agit donc, concrètement, de mener une démarche de dialogue avec la société civile pour aboutir à la signature d'un contrat d'espace littoral. Quatre ans plus tard, l'expérience achevée, les résultats sont mitigés: sur le site marocain, le développement du projet a conduit à la création d'un espace de dialogue. Mais *in fine*, le plan de gestion n'est toujours pas signé. *A contrario* et malgré une difficile mobilisation des parties prenantes lors de la phase initiale, dix administrations gou-

vernementales locales ont signé le contrat d'espace littoral du site algérien. Une cellule locale a été mise en place. Quelles leçons tirer de cette double expérience ?

**Le bon site.** La sélection du site constitue une étape essentielle pour le bon déroulement du processus. Un certain nombre de critères doivent permettre d'évaluer le potentiel de réussite du projet. Ainsi, le site marocain a été sélectionné pour la richesse de l'embouchure de la Moulouya. Les enjeux de conservation ont donc bien été pris en compte d'autant que le programme poursuivait un projet précédent (*MedWetCoast*) jugé non abouti. Cependant, le site a été retenu en dépit de changements prévus ; ceux-ci ayant des incidences rapides sur l'écosystème. En effet, le roi du Ma-

roc avait retenu cette zone pour y implanter une importante cité balnéaire (plan Azur). Les enjeux économiques ont alors primé sur le risque écologique.

Une station littorale d'une capacité de 10 000 touristes/nuit a été construite sur plus de 700 ha en bordure de la zone humide de la Moulouya.

La dynamique des acteurs s'en est trouvée fortement modifiée, ainsi que la marge de manœuvre des acteurs environnementaux.

**Les conditions du montage.** Des prises de contact précoces et une connaissance fine du contexte social et des acteurs sont primordiales. Mieux, la possibilité de s'appuyer sur une personne, ou un groupe, familière des sites et des contextes socio-politico-culturels participe à la solution pour limiter les écueils. Ces besoins s'accommodent mal d'un montage à distance. L'implication des experts locaux s'avère donc indispensable. Mais elle demande de traiter des difficultés, parfois insurmontables. Sur les deux sites et malgré les efforts,

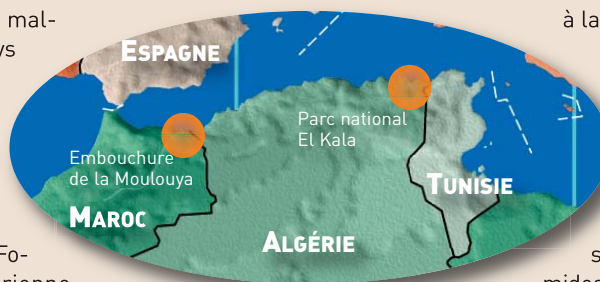
## LE CONTEXTE

## Des zones humides sensibles

Quatorze pays, ainsi que l'Union européenne, ont signé le protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (voir encadré page 15). Pourtant, malgré la bonne volonté des pays signataires, les exemples de terrain restent limités. En 2005, la Tour du Valat, en partenariat avec le département de l'Environnement du Royaume du Maroc et la direction générale des Forêts de la République algérienne, ont développé un projet intitulé « Des zones humides sensibles associées à une approche de gestion intégrée de zones côtières ». Prévu sur une durée de quatre ans, ce projet a été financé par la Commission européenne\*.

L'objet principal de ce projet piloté par l'administration était d'initier un processus de concertation intersectoriel et associant la société civile. Le but étant d'aboutir à la formulation d'un plan de gestion et d'un contrat moral de gestion (dit Contrat d'espace littoral). L'expérience portait sur deux sites pilotes situés au Maghreb : l'embouchure de la Moulouya au Maroc et la zone côtière d'El Kala en Algérie. Deux sites comportant des zones humides côtières de haute valeur patrimoniale et soumises à diverses pressions. Cinq ans plus tard, le projet est clos ; il est possible de procéder à une première analyse et d'en tirer quelques leçons. ●

\* Dans le cadre du programme Smap III





À l'embouchure de la Moulouya (Maroc), une station touristique a été construite sur plus de 700 ha en bordure de la zone humide.

© Lisa Ernoul

En Algérie, l'autoroute transnationale du nord de l'Afrique a été **construite à travers le Parc national d'El Kala**, constituant une barrière entre les **zones humides côtières et les massifs boisés**.

les partenaires et futurs porteurs du projet n'ont pas participé activement à sa conception.

En Algérie, l'expert technique impliqué au stade du montage du projet est parti avant son démarrage. Ce changement, et l'absence de personne référente, ont compliqué la résolution des problèmes administratifs en début de processus ainsi que l'implication des partenaires par la suite.

Au Maroc, le montage a été élaboré au niveau national et sans consultation locale. Ce manque d'implication des acteurs locaux avant son lancement, ainsi que la faible prise en compte des acquis et crispations issus du projet précédent (*MedWet-Coast*) n'ont pas été sans conséquences pour le déroulement du projet.

**Processus participatif.** Comment faire participer la société civile ? Dans la zone d'El Kala, et malgré les efforts (des partenaires bien implantés ont été sollicités), le projet n'a pas réussi à mettre en place une démarche de concertation participative. Cet échec aurait probablement pu être pondéré avec une implication effective des acteurs locaux au moment du montage et une adaptation de celui-ci en fonction des spécificités socio-culturelles.

**Gouvernance.** L'approche du projet sous l'angle de la gouvernance mérite, lui aussi, qu'on en tire quelques leçons. Il semble fondamental de rechercher l'implication d'une autorité locale, à savoir une personne en mesure de prendre des décisions et de valider des processus. Ce manque s'est fait sentir dans le volet algérien. L'absence de *wâli*<sup>2</sup> durant les trois premières années, et donc l'absence de portage de la gouvernance locale, a été un facteur limitant pour la mise en place des groupes de travail intersectoriels. *A contrario*, dans le volet marocain, l'implication du secrétaire général de la province, même si elle n'est intervenue que la dernière année, a eu pour conséquence une participation satisfaisante des acteurs gouvernementaux.

La conduite d'une analyse sur les jeux d'acteurs avant l'initialisation du projet aurait probablement permis d'identifier les acteurs clés du dialogue et les manques éventuels. Autre aspect important d'une gouvernance efficiente : la nécessité de veiller à un équilibre entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. C'est, du moins, ce que nous révèle l'expérience marocaine. Les réunions ont été organisées hors heures de travail et les week-ends afin de s'adapter aux agendas de chacun. Et effectivement, société

civile, ONG, universitaires... se sont fortement impliqués. Les autorités locales et gouvernementales, en revanche, sont restées en retrait jusqu'à l'étape de validation.

Cette appropriation tardive n'a pas permis d'aboutir à la signature du plan de gestion et du contrat d'espace littoral. Là encore, une connaissance fine des acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux) aurait facilité leur implication.

**Échelle de temps.** On s'interrogera aussi sur la validité d'un processus à long terme, participatif, adaptatif, mené à travers un projet bénéficiant d'un financement à court terme (trois ans). Comment les bailleurs institutionnels qui promeuvent des démarches de gestion intégrée des zones côtières peuvent-ils adapter leur logique d'intervention pour se donner vraiment les chances de réussir ? ●

**Lisa Ernoul - François Mesléard**

Tour du Valat  
ernoul@tourduvalat.org

1. Le titre exact du programme : « Des zones humides sensibles associées à une approche de gestion intégrée des zones côtières. »

2. Titre arabe de celui qui dirige une *wilaya*, circonscription administrative présente en Algérie.

#### GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

**É**tablie en 1976, la convention de Barcelone vise la protection de l'environnement marin et des régions côtières de la Méditerranée. En 2008, un amendement appelle à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Celle-ci s'entend comme « un processus dynamique de gestion et d'utilisation durable des zones côtières prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie maritime et la partie terrestre ». ●